

# L'affichage environnemental, levier pour la mise en œuvre de l'économie circulaire

---

## Déclaration du groupe UNAF

Une enquête du CREDOC souligne : « La prise de conscience écologique est en très forte progression : 26 % des Français placent l'environnement en tête de leurs préoccupations en 2018, un record en quarante ans dans l'enquête Condition de vie du CRÉDOC. » A la veille de son 10e anniversaire, la loi Grenelle I prévoit dans son article 54 que les consommateurs doivent disposer d'une information environnementale « sincère, objective et complète » sur les produits qu'ils achètent. Il est important de faire un bilan de la mise en œuvre de l'affichage environnemental et de tracer des perspectives pour son déploiement généralisé à tous les secteurs de production et de services. Le présent avis arrive au bon moment pour relancer la dynamique sur ce sujet essentiel à la croisée des chemins entre consommation durable et transition écologique.

L'UNAF en qualité d'association agréée de consommateurs s'est fortement impliquée sur ce dossier de l'affichage environnemental en lien direct avec la défense des intérêts des familles. Avec d'autres associations de consommateurs, elle a rendu un rapport en juillet 2012 portant évaluation par les consommateurs de l'expérimentation sur l'affichage environnemental. Il ressort de ce rapport que pour garantir l'adhésion des consommateurs à cette nouvelle forme d'information et donc de réussite, l'affichage environnemental doit être de proximité, c'est-à-dire se trouver sur le produit ou le lieu de vente avec éventuellement un complément disponible sur un site Internet dédié indépendant ; permettre l'appropriation par tous les consommateurs des messages fournis, notamment en utilisant un vocabulaire simple et compréhensible ; assurer la fiabilité et la transparence des données affichées par un suivi, une évaluation et un contrôle publics. Le Groupe de l'UNAF note avec satisfaction que l'ensemble de ces points d'alerte fait l'objet de préconisations reprises dans le présent avis.

S'agissant de la préconisation visant à retenir une approche évolutive de l'analyse du cycle de vie du produit, le groupe de l'UNAF tient à préciser que la dimension de l'usage domestique du produit doit être mieux pris en compte et mieux documenté pour être plus efficient en termes d'évolution des comportements par les consommateurs.

Enfin, le groupe de l'UNAF soutient pleinement la préconisation 5 sur la prise en compte du critère de réparabilité et de durée de vie des produits. Une telle information est un moyen de lutter contre l'obsolescence programmée des produits qui pèse lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.